- 724 - 23/12/2010

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2010

PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN 23 DECEMBER 2010

Etaient présents/Waren aanwezig : M./de h. De Decker, Bourgmestre-président, Burgemeester-voorzitter.

M./de h. Desmedt, Mme/Mevr. Dupuis, MM./de hh. Cools, Sax, Dilliès, Mmes/Mevr. Verstraeten, Maison, Gol-Lescot, échevins-schepenen;

MM./de hh. de Lobkowicz, Beyer de Ryke, Martroye de Joly, de Halleux, Mme/Mevr. Fraiteur, MM./de hh. Cohen, de Le Hoye, Mme/Mevr. Charlier, MM./de hh. de Heusch, Desmet, Mme/Mevr. Fremault, MM./de hh. Brotchi, Fuld, Biermann, Mme/Mevr. François, MM./de hh. Vanraes, van Outryve d'Ydewalle, Mme/Mevr. Roba-Rabier, MM./de hh. De Bock, Toussaint, Mme/Mevr. Bakkali, MM./de hh. Wyngaard, Kirkpatrick, Hayette, Mmes/Mevr. Francken et Delvoye, conseillers-gemeenteraadsleden;

Mme Theys, secrétaire communal-gemeentesecretaris;

Absents en début de séance /Afwezig bij aanvang van de zitting:Mme/Mevr. Fraiteur, MM./de hh. de Le Hoye, Desmet, Mme/Mevr. Fremault, MM./de hh. Brotchi, van Outryve d'Ydewalle, Mme/Mevr. Roba et M./de h. De Bock.

Se sont fait excuser/hebben zich veronschuldigd : Mme/Mevr. Cattoir, MM./de hh. Wynants, Broquet, Mmes/Mevr. de T'Serclaes, Delwart.

- La séance est ouverte à 20 h 15. - De zitting begint om 20 u 15. -

----- Le Conseil, De Raad,-----

Objet A. <u>Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 novembre 2010.</u>

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 novembre 2010 est déposé sur le bureau. S'il ne donne pas lieu à des remarques avant la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé à l'unanimité.

Onderwerp A. <u>Goedkeuring van het proces-verbaal van de gemeenteraadszitting</u> van 25 november 2010.

Het proces-verbaal van de gemeenteraadszitting van 25 november 2010 werd ter inzage gelegd. Indien er voor het einde van de zitting geen opmerkingen zijn, zal het beschouwd worden als éénparig goedgekeurd.

Objet B : <u>Démission d'un membre du Conseil communal.</u> <u>Vérification de pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Conseiller communal.</u>

Le Conseil.

Vu sa décision du 3 septembre 2009, désignant M. Hugues Vlémincq en qualité de Conseiller communal:

Attendu que l'intéressé a présenté la démission de son mandat;

Que le suppléant en ordre utile pour être installé comme Conseiller communal est Mme Kathleen Delvoye, née le 11 janvier 1958 et domiciliée à Uccle, rue du Château d'Eau, 60;

Constate que Mme Kathleen Delvoye ne tombe pas sous l'application des cas d'inéligibilité, d'incompatibilité ou de prohibition résultant de parenté ou d'alliance et qu'il continue ainsi de réunir les conditions requises,

- 725 - 23/12/2010

En conséquence, M. le Président invite l'intéressée à prêter le serment prévu à l'article 80 de la nouvelle loi communale.

Mme Kathleen Delvoye prête le serment en français.

M. le Président en prend acte et la déclare installée en qualité de Conseiller communal.

Le présente délibération sera transmise en deux exemplaires au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Onderwerp B : Ontslag van een gemeenteraadslid.- Onderzoek van de verkiesbaarheidsvoorwaarden, eedaflegging en aanstelling van een gemeenteraadslid.

De Raad,

Gelet op zijn beslissing van 3 september 2009 om de h. Hugues Vlémincq aan te wijzen als gemeenteraadslid;

Aangezien de betrokkene het ontslag uit zijn functie heeft aangeboden;

Dat de eerste opvolger op de lijst mevr. Kathleen Delvoye is, geboren op 11 januari 1958 en gedomicilieerd in de Waterkasteelstraat, 60;

Stelt vast dat mevr. Kathleen Delvoye niet onder één van de gevallen van onverkiesbaarheid, onverenigbaarheid of het verbod tot bloed- of aanverwantschap valt en dat zij nog steeds aan de vereiste voorwaarden voldoet,

De Voorzitter nodigt de betrokkene bijgevolg uit om de eed af te leggen zoals voorzien in artikel 80 van de nieuwe gemeentewet.

Mevr. Kathleen Delvoye legt de eed af in het Frans.

De Voorzitter neemt er akte van en verklaart haar aangesteld als gemeenteraadslid.

De onderhavige beraadslaging zal in twee exemplaren overgemaakt worden aan het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

- M. Beyer de Ryke quitte la séance - de h. Beyer de Ryke verlaat de zitting -

Objet 9-1: Plan communal de politique culturelle.- Plan d'action 2010.- Dépenses et subsides.

Le Conseil.

Vu sa délibération du 16 juin 2009 approuvant le plan d'action 2010 pour un montant de € 23.020,00, visant à mettre au point une politique culturelle qualitative et intégrale de la Communauté flamande, conformément au décret du 13 juillet 2001 modifié par les décrets du 5 juillet 2002 et 20 décembre 2002;

Attendu que le plan en question a été adressé en date du 26 juin 2009 à la VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) et au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale;

Que la VGC n'a pas d'objection à ce sujet et qu'elle confirme que le montant de € 23.020,00 sera versé à notre Administration;

Que ce montant a effectivement été versé le 29 mars 2010;

Etant donné que l'octroi de subsides en espèces en faveur d'activités culturelles régulières est, conformément à la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, de la compétence de l'Assemblée représentative de l'autorité publique;

Que la répartition des subsides en question doit dès lors être soumise au Conseil communal pour approbation;

Considérant que conformément à la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions les associations ainsi subsidiées produiront les pièces justificatives justifiant la mise sur pied des activités subsidiées;

- 726 - 23/12/2010

Vu le budget ordinaire 2010 et plus particulièrement les articles permettant la réalisation du plan d'action tant au niveau des dépenses (article 762/332-02/70) que des recettes (article 762/465-48/70);

Vu le décret du 13 juillet 2001 du Ministère de la Communauté flamande portant stimulation d'une politique culturelle locale qualitative et intégrale, modifié par les décrets des 5 juillet et 20 décembre 2002;

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 11 janvier 2002, portant exécution du décret dont question;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins,

Approuve la répartition du subside octroyé par la VGC pour le plan d'action 2010 pour un montant de € 23.020.00 comme suit :

Aperitieven van het Huys€ 3.000Feest gemeenschappen€ 7.00011 juli-viering€ 1.000Murs-Muren€ 12.020TOTAL€ 23.020 (*)

(*) Montant avancé par le Gemeenschapscentrum Candelaershuys

IMPUTATION BUDGETAIRE:

Exercice 2010 - Article 762/332-02/70 - Libellé: Plan d'action NL subsides

Allocation : € 24.000,00

Disponible actuel : € 24.000,00 Dépense envisagée : € 23.020,00

Des expéditions de la présente délibération seront transmises au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'au Ministère de la Communauté flamande.

Onderwerp 9-1: Gemeentelijk cultuurbeleidsplan.- Actieplan 2010.- Uitgaven en subsidies.

De Raad.

Gelet op de beraadslaging van het College van 16 juni 2009 waarbij het actieplan 2010 ten bedrage van € 23.020,00 goedgekeurd wordt, houdende stimulatie van een kwalitatief en integraal lokaal cultuurbeleid van de Vlaamse Gemeenschap, overeenkomstig het decreet van 13 juli 2001 gewijzigd door de decreten van 5 juli 2002 en 20 december 2002;

Dat het plan aan de Vlaamse Gemeenschapscommissie werd overgemaakt op datum van 26 juni 2009 en aan de Voorzitter van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;

Dat de VGC ons mededeelt dat zij geen opmerkingen heeft dienaangaande en bevestigt dat het bedrag van € 23.020,00 aan onze Administratie zal gestort worden;

Dat dit bedrag op datum van 29 maart 2010 gestort werd;

Gezien de toekenning van subsidies, ten gunste van regelmatige culturele activiteiten, tot de bevoegdheid van de vertegenwoordigende vergadering der overheid behoort, overeenkomstig de wet van 16 juli 1973, houdende bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen;

Gezien de verdeling van de toelagen aan de Gemeenteraad ter goedkeuring dient te worden voorgelegd;

Gezien overeenkomstig de wet van 14 november 1983 in verband met de controle over de toekenning en de besteding van bepaalde subsidies, de betrokken verenigingen zullen uitgenodigd worden de bewijsstukken voor te leggen tot staving van de activiteiten die tot stand kwamen dankzij deze subsidies;

Gelet op de begroting van 2010 inzonderheid op de artikelen die de verwezenlijking van het actieplan toelaten, zowel de uitgaven (artikel 762/332-02/70) als de inkomsten (artikel 762/465-48/70);

- 727 - 23/12/2010

Gelet op het decreet van 13 juli 2001 van het Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, houdende stimulatie van een kwalitatief en integraal lokaal cultuurbeleid gewijzigd door de decreten van 5 juli en 20 december 2002;

Gelet op het besluit van de Vlaamse Regering van 11 januari 2002 ter uitvoering van het decreet van 13 juli 2001;

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Op voorstel van het College der Burgemeester en schepenen,

Keurt de verdeling van de subsidie van de VGC voor het actieplan 2010 goed voor een bedrag van € 23.020,00 zoals volgt :

Aperitieven van het Huys€ 3.000Feest van de Gemeenschappen€ 7.00011 juli-viering€ 1.000Murs-Muren€ 12.020TOTAAL€ 23.020 (*)

(*) bedrag voorgeschoten door het Gemeenschapscentrum Candelaershuys

BEGROTINGSAANREKENING:

Dienstjaar 2010 - Artikel 762/332-02/70 - Actieplan NL subsidies

Toelage : € 24.000,00 Beschikbaar : € 24.000,00 Voorziene uitgave : € 23.020,00

Uitgiften van deze beraadslaging zullen aan het Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap overgemaakt worden.

- Mme Fraiteur, MM. de Le Hoye, Desmet, Mme Fremault, MM. Brotchi, van Outryve d'Ydewalle, Mme Roba-Rabier et M.De Bock entrent en séance.-
- Mevr. Fraiteur, de hh. de Le Hoye, Desmet, Mevr Fremault, de hh. Brotchi, van Outryve d'Ydewalle, Mevr Roba-Rabier en de h. De Bock komen de zitting binnen.-

Objet 6A – 1 : Budget communal pour l'exercice 2010.

Onderwerp 6A - 1: Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2011.

- <u>M. l'échevin Dilliès</u> détaille plus amplement le projet de budget présenté à l'Assemblée.
- <u>M. de Lobkowicz</u> "La Belgique a connu ces dernières années de nombreux accords institutionnels.

Les partis responsables de notre pays sont d'ailleurs en train de nous en concocter un nouveau.

Ces brillants accords, vous le savez, ont été nommés par les observateurs du nom de saints du calendrier comme les accords de la Saint-Quentin, de la Saint-Michel ou de la Saint-Polycarpe pour ne citer que les plus récents.

Aujourd'hui plus modestement, nous avons à débattre du budget de la Commune d'Uccle. Je ne sais pas s'il passera à l'Histoire.

Mais si cela devait être le cas, ce dont je doute beaucoup, gageons que les historiens du Cercle d'Histoire et de Folklore d'Uccle et environs, l'appelleront «Budget de la Saint-Armand» puisque c'est ce saint que nous fêtons ce 23 décembre.

Cette fête est aussi l'occasion de rappeler ce vieux proverbe populaire :

«A la Saint-Armand, c'est le bor... dans les rues, totalement».

La nouvelle loi communale vous impose de nous présenter une note explicative de votre budget.

Le problème de votre note et de son exposé, est son caractère totalement inobjectif.

- 728 - 23/12/2010

Un exposé, correct, complet, honnête, aurait été de détailler, pour commencer, vos acquis, vos réussites, vos satisfactions et de nous dire ensuite, en nous présentant une deuxième partie de votre exposé, là où vous avez échoué et là où vos prévisions n'ont pas été rencontrées. Ensuite vous auriez pu tirer une conclusion, estimant que tout bien pesé, vous aviez bien travaillé.

Au lieu de cela, vous nous avez expliqué que vous meniez une gestion rigoureuse et attentive, que la situation financière de la Commune était saine, que vous contrôliez parfaitement la manœuvre et que si l'avenir n'était pas si prometteur, c'était en définitive la faute des autres : à la conjoncture ou aux pouvoirs subsidiants sourds aux motions "Debockiennes".

Votre exercice n'est donc pas très utile car à ne pas chercher ses erreurs on peut difficilement y remédier. J'ai bien compris que ce soir, personne ne souhaitait la faire longue.

En cette période de Noël, période propice à la victoire annoncée de la renaissance, je ne m'attarderai pas en longues considérations. Je voudrais simplement, contrairement à vous, analyser les grandes lignes du budget communal dans ses différents aspects. Dans ses aspects positifs comme dans ses aspects négatifs.

Quels sont les points positifs de ce budget ?

Vous les avez soulignés et je tiens à le faire aussi.

Et quels sont les points négatifs ?

Vous ne l'avez pas fait. Je le ferai donc.

Mais aussi d'un point de vue prospectif : Quelles sont les raisons de certaines difficultés que nous rencontrons ?

Les difficultés rencontrées par la Commune, pour commencer.

Elles sont connues. Il n'y a rien de nouveau. Et il n'y a pas de raison que cela change. Et le processus de désagrégation du pays n'est pas étranger à cette situation. Il y a 40 ans, Monsieur Desmedt et ses amis sur le perron de la Bourse réclamait que Bruxelles soit une région à part entière.

A cette époque, Bruxelles touchait 20% du Fonds des Communes.

Aujourd'hui, Bruxelles est une Région à part entière et la part relative dans l'aide de l'autorité supérieure aux Communes a été réduite de plus de moitié pour la capitale. Et cela ne va évidemment pas s'améliorer.

La concentration de pauvreté, les taux affolants du chômage, la fuite des plus gros revenus, ..., et cela quelles que soient les majorités qui se succèdent à Bruxelles, sont tels que la situation financière de la Région et de ses Communes n'est pas prête de s'améliorer. Mais cela, c'est connu.

Je voudrais donc revenir plus particulièrement sur votre constatation d'une baisse du rendement de notre fiscalité.

A mon avis, et mon avis n'est pas nécessairement le plus pertinent, je le soumet simplement à votre réflexion, la mauvaise perspective en matière de recettes foncières ne doit pas nous inquiéter. Nous en avons l'habitude. Les immeubles sont là et ils ne peuvent pas prendre leurs jambes à leur cou.

S'il y a du retard une année dans les enrôlements, l'argent finira bien par arriver. L'année suivante ce sera l'inverse. C'est ce qui explique d'ailleurs souvent les grandes différences entre les budgets et les comptes.

En matière d'IPP l'argument est le même. Mais il n'est pas le seul. Il faut bien se rendre compte que nous vivons dans une société ou existe de multiples allocations, subsides, déductions, remboursements, pensions, rentes et aides de toutes sortes. Il est bien clair que de plus en plus de nos concitoyens sont au courant de leurs droits et que quiconque a droit à une quelconque intervention de l'Etat, sait qu'il peut la demander, la demande et l'obtient.

Dans l'autre colonne du budget de l'Etat il y a les recettes.

- 729 - 23/12/2010

Et là, je ne suis pas certain que chacun passe des nuits blanches à essayer de trouver le meilleur moyen de payer un maximum d'impôts. Je crois même que c'est le contraire. Et peut-être plus à Uccle qu'ailleurs. Et là se trouverait une explication à notre situation. Et même sans parler de la fraude fiscale, en fin de compte peu poursuivie et peu sanctionnée, il existe de très nombreux moyens de diminuer l'impôt légalement. Je pense que ce phénomène est plus présent à Uccle qu'ailleurs.

Je m'explique. C'est à Uccle que se trouvent les plus gros contribuables alors que ce sont les plus gros contribuables qui font le plus souvent appel à de très efficaces conseillers fiscaux. Le nombre d'indépendants est aussi proportionnellement plus élevé à Uccle et ce sont eux qui, s'ils travaillent en société, ont pu bénéficier des providentiels intérêts notionnels qui sont, par contre, sans incidence sur la fiscalité des salariés. Le gouvernement permet la déductibilité fiscale des titres-services. Forcément, c'est dans les communes où travaillent les femmes de ménage que la mesure aura le plus d'impact.

Même chose pour l'épargne pension ou pour la déductibilité fiscale de l'achat d'actions de l'entreprise où l'on travaille. Même chose pour la déductibilité fiscale du remboursement du capital et des intérêts des prêts hypothécaires. Les Communes où les maisons sont les plus chères et où donc les prêts sont les plus importants perdent automatiquement une partie du cadeau fiscal concédé par l'Etat.

Les panneaux solaires, très largement déductibles, sont forcément posés plus facilement sur des villas individuelles que sur les immeubles du centre-ville.

On pourrait ajouter à cela des dizaines d'autres déductions, la déduction des rentes versées à des étudiants en kot, à des ex-conjoints, ... La liste serait trop longue mais croyez moi bien, toutes ces mesures qui ont un impact certain sur le budget de l'Etat ont un impact plus important sur le budget de notre Commune.

Autre chose importante pour l'avenir maintenant.

Je pense que vous n'évoquez pas assez le poids croissant des pensions.

Je crois que c'est une erreur importante.

Avec une espérance de vie qui augmente, d'un an chaque cinq ans, ce problème là devient véritablement très grave.

De mon point de vue, plus important que ceux liés aux conséquences des modifications climatiques.

A ce sujet permettez-moi de vous interroger sur cette question qui m'apparaît réellement fondamentale pour l'avenir des finances communales : Avez-vous fait des projections sérieuses sur l'influence du vieillissement de la population sur le paiement des pensions ?

Tenez-vous compte du fait que de nombreux jeunes qui rentrent aujourd'hui comme ouvriers ou employés à la Commune vivront au delà de 90 ans et plusieurs au delà de cent ans ?

Et ce sera la même chose pour les pensions des mandataires, car quand Madame Gustot recevra la visite d'Aurore Cohen le jour de son centième anniversaire, elle ne se contentera pas de fleurs et veillera toujours à ce que sa pension soit bien payée.

J'en viens maintenant aux aspects positifs de ce budget.

Il est déposé à heure et à temps. Bravo. C'est normal me direz vous. Oui, effectivement, mais comme ce n'a pas toujours été le cas, je me dois de le souligner.

Il est en équilibre. C'est normal aussi. Mais là aussi cela n'a pas toujours été le cas et ce n'est pas le cas dans toutes les autres communes.

Présenté en priorité au Conseil communal avant qu'il ne le soit à la presse. Je vous avais aussi reproché le contraire par le passé, je ne le ferai plus aujourd'hui.

La part relative des dépenses en personnel n'est pas en augmentation, je crois que c'est préférable car ces dépenses quand elles sont lancées, il devient impossible de les maîtriser ensuite.

Je relève aussi que les prévisions de dépenses ne sont jamais dépassées et que souvent on se trouve largement sous ce qui a été prévu. Je sais qu'il est de bon ton, surtout à gauche, de regretter cela, mais pour ma part, je crois que c'est mieux ainsi.

- 730 - 23/12/2010

Je vous suis aussi en matière d'économies d'énergie. Mais reconnaissez qu'on en parle depuis si longtemps et que là les espoirs sont rarement suivis d'effets concrets. Espérons. Mais je vous avoue mon scepticisme.

Félicitations enfin, à l'échevin des finances, dont l'excellente note explicative est présentée cette année sans les fautes d'orthographe dont elle était truffée il y a deux ans, ce qui démontre bien l'implication toute personnelle de l'échevin dans sa rédaction, en espérant que ce ne soit pas la preuve du contraire.

J'en viens maintenant à ce que je vois comme plus négatif.

Lorsque vous dites à longueur de pages que vous êtes de bons gestionnaires, non seulement c'est prétentieux mais en plus ce n'est pas exact.

Ce sont, de plus en plus, les fonctionnaires communaux qui sont de bons gestionnaires, le Collège ayant de moins en moins d'influence sur leurs choix et sur leur façon de travailler.

Je n'en veux pour preuve que la situation de nos routes ce soir. Voilà bien un domaine qui dépend d'un choix politique.

Il y a un an, notre tribune dans le Wolvendael, sous la signature de M. Pierre Broquet, intitulée «Tombe la neige» dénonçait les carences de la Commune dans le déneigement. Aujourd'hui, Uccle est l'une des seules communes du pays à avoir une circulation digne d'un pays de l'Est. Cela c'est clairement le résultat d'une mauvaise gestion et pas la faute des ouvriers qui conduisent les camions.

Même chose pour votre lamentation devant le peu de générosité manifestée par la Région à délier pour Uccle les cordons de sa bourse.

Là, notre administration n'y est pour rien et ce sont clairement les responsables politiques locaux qui, malgré des manifestation d'intention grandiloquentes publiées en début des deux dernières mandatures, ont pu obtenir tout juste rien du tout.

Rappelez vous des viriles déclarations selon lesquelles il était temps de sortir Uccle de son isolement ...

Dexia est aussi un exemple de cette situation où le pouvoir politique, à l'exclusion de tout membre de l'administration, est bien responsable de ce que nous avons dénoncé l'an dernier et que nous avons également confirmé dans une tribune du Wolvendael.

Nous n'avons pas compris, et nous ne comprenons pas cette décision purement spéculative d'augmenter notre investissement dans l'ancien Crédit communal.

Et aujourd'hui que le Premier Ministre annonce qu'il n'y a pas de problème chez Dexia, je commence à avoir vraiment peur car c'est généralement ce genre de déclaration qui précède les effondrements boursiers.

Pas un mot non plus sur la disparition du bas de laine constitué durant les années du maïorat de M. Deridder.

L'assemblée se rend-elle seulement compte de ce que serait notre situation aujourd'hui si ces réserves n'avaient pas été constituées à l'époque du dernier grand Bourgmestre d'Uccle.

Pas un mot non plus sur le fait que le budget est en équilibre pour une seule raison : vous avez augmenté lourdement la fiscalité communale faisant reculer sensiblement Uccle dans la hiérarchie fiscale bruxelloise.

Je constate d'ailleurs que vous ne parlez plus de ce classement. Est-ce à dire que vous prévoyez un nouveau recul ? Alors que nous étions à la 2ème place, nous sommes à présent la 5ème commune la moins taxée de Bruxelles (ou la 15ème la plus taxée). J'attends encore qu'on m'explique alors comment a fait celle qui était la 5ème et qui est devenue la 2ème ?

Elle reçu des dividendes de Dexia?

Elle a supprimé son CPAS?

Elle a supprimé ses services à la population ?

- 731 - 23/12/2010

Nous nous trouvons à Uccle, l'une des communes les plus riche du pays, dont le rendement à l'IPP est l'un des 10 premiers des 589 communes belges, dont les revenus cadastraux figurent dans le top national, non seulement par leur importance relative mais aussi par la masse globale qu'elle représente.

C'est un peu facile d'augmenter les impôts et de présenter ensuite un budget en équilibre sans mentionner que si le budget est en équilibre, c'est uniquement parce que les impôts ont été augmentés.

Vous ne survolez que de très loin la situation de notre CPAS toujours de plus en plus demandeur d'interventions communales.

A ce sujet, il semble que personne n'ait tenu compte du fait que si un gouvernement est formé, un plan de répartition des demandeurs d'asile sera mis en place et qu'Uccle sera largement dans le collimateur (on parle d'au moins 50 réfugiés). Ceci aura un impact non négligeable sur le budget dont personne ne tient compte pour le moment. Tant que le Gouvernement est en affaires courantes, il ne se passera rien, mais si il est formé début 2011 attendons nous à des dépenses supplémentaires.

Pas un mot non plus sur un élément essentiel dans un budget financé largement par l'emprunt. Nous connaissons aujourd'hui des taux intérêts très bas.

Ainsi, par exemple, les taux d'intérêts se sont effondrés par rapport à ce qu'ils étaient à l'époque où M. Sax faisait encore du sport. Mais nous connaissons depuis quelques semaines, pour la première fois depuis longtemps, une amorce de remontée de ces taux. Avez-vous seulement envisagé l'impact sur notre budget d'une éventuelle remontée des taux d'intérêts à un niveau historiquement normal et non plus au niveau historiquement très bas que nous connaissons aujourd'hui?

Je note, avant de terminer, toujours avec attention, l'évolution des subsides aux A.S.B.L. communales, ce qui me permet de me rendre compte de l'évolution de l'influence des différents membres du Collège ou de ceux qui aimeraient y entrer.

D'autres membres de notre groupe interviendront également dans la suite du débat.

Et pour conclure, j'ai l'honneur de vous faire part de ce que, selon la tradition, mais aussi en raison de notre conviction, le groupe « Union communale et CdH » ne votera pas le Budget 2011 de la Commune d'Uccle.

M. Wyngaard "Me voici amené, au nom du groupe Ecolo, à parcourir le 5^e budget de la Majorité, déposé juste à temps sous le sapin.

Nous avions regretté en janvier que le budget 2010 n'ait pas été présenté quelques semaines plus tôt. Nous ne pouvons dès lors que nous réjouir de voter un second budget en 2010, puisque cela signifie que le budget 2011 nous a été communiqué dans les temps. En outre, celui-ci nous a été transmis bien à l'avance ce qui a permis de l'examiner dans de bonnes conditions, soyez-en remerciés (nos remerciements s'adressent plus particulièrement à l'Echevin des finances, M. Dilliès, et aux services de Mme Maes).

A la lecture des documents qui nous ont été fournis, l'on ne peut que constater que la situation financière de notre Commune demeure délicate ce qui nécessite, nous vous citons «une gestion attentive et rigoureuse dans tous les domaines d'activités».

A l'heure où Didier Gosuin critique, au parlement bruxellois, «l'emballement significatif de l'endettement de la Région de Bruxelles-Capitale» qui «hypothèque les marges de manœuvre à l'avenir», il faut bien reconnaître que, si la situation de notre Commune n'est évidemment pas comparable avec celle de la Région ou du Fédéral, elle n'en demeure pas moins inquiétante.

L'évolution de la dette communale n'apparaît toujours pas maîtrisée. Elle devrait avoisiner les 86 millions d'euros au terme de l'exercice budgétaire 2011, ce qui correspond à une dette de près de 1.200 euros par habitant (soit une augmentation de \pm 60 % depuis le début de la mandature).

- 732 - 23/12/2010

Le montant du remboursement périodique des emprunts à charge de la commune ne cesse de croître : il était de 4,2 millions d'euros en 2006, il sera de 6,5 millions d'euros pour 2011. La part du remboursement des emprunts au sein des dépenses est en hausse constante ces dernières années : + 50 % en 5 ans alors que, dans le même temps, le montant global des dépenses n'a crû que de 15 %.

Des mesures sont-elles envisagées à moyen et long terme pour mettre fin à cette évolution préoccupante ?

Certes, tout n'est pas noir, ne «jetons pas le bébé avec l'eau du bain», le budget présenté est en boni de près d'un million d'euros (ce qui laisse une marge de manœuvre appréciable pour rehausser le budget sel de déneigement), le boni cumulé avoisinant les 9 millions d'euros. Concernant ce dernier montant, nous ne pouvons toutefois que partager les craintes émises par Daniel Fuld à l'occasion des commissions réunies de ce lundi. A ces 9 millions, il faudra, selon toute vraisemblance, retrancher le produit de la taxe sur les pylônes GSM pour les années 2006 à 2009 (le Collège n'ayant «dans sa sagesse» pas inscrit cette recette en 2010 et 2011), soit 800.000 euros x 4 = 3,2 millions d'euros.

Le boni cumulé n'avoisinerait donc, en réalité, que les 6 millions d'euros.

Passons, à présent, à l'examen du budget ordinaire.

A l'ordinaire, nous souhaiterions poser 2 questions en ce qui concerne les recettes :

- tout d'abord, les produits des prestations directes qui étaient en hausse constante ces dernières années, connaissent un tassement (à 4.000.332.000 euros).

Cela apparaît essentiellement lié à la diminution du poste «Produits et rémunérations divers relatifs à la fonction » (poste n° 161-48, p. 8 du budget économique). Nous souhaiterions savoir de quoi il s'agit et comment s'explique cette diminution;

- le produit escompté de la taxe sur le patrimoine est, par contre, en nette baisse par rapport à l'an dernier (- 40 %).

Si cela semble essentiellement s'expliquer par la disparition de la taxe sur les antennes GSM, il n'en demeure pas moins que les montants à percevoir par le biais de la taxe sur les logements inoccupés et de la taxe sur les bureaux sont revus à la baisse (entre - 10 et - 15 %).

Pourquoi avoir revu celles-ci à la baisse ? Pourrait-on obtenir des précisions ?

Pour clore le chapitre «recettes» nous nous devons de constater que le montant des taxes sur les entreprises – panneaux publicitaires, diffusion publicitaire, établissements bancaires – a doublé (+ 100 %) en 4 années à Uccle (alors que dans le même temps le montant global des recettes n'a augmenté que de 15 %).

Cette augmentation nous parait légitime, ces acteurs étant ainsi, eux-aussi, amenés à contribuer à l'effort financier que notre Commune doit fournir.

Quelques questions et remarques en ce qui concerne les dépenses.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement apparaissent globalement maîtrisées.

- Dépenses de fonctionnement : La rubrique «frais pour bâtiment » (n°125, p. 4 du budget économique) est en diminution quasi constante depuis plusieurs années.

Il y est fait allusion dans la note de présentation et cela a été quelque peu évoqué en commission, il a été question d'une diminution du prix de l'énergie et d'une réduction du volume dépensé (l'échevin Cools a d'ailleurs une série de chiffres à cet égard). Pareille diminution de la facture énergétique ne peut qu'être saluée.

Nous espérons que cette tendance se confirmera dans les prochaines années, tout en ne perdant pas de vue que cela dépend bien évidemment partiellement des conditions météorologiques de l'année concernée (hiver plus ou moins rude...).

Nous avons deux questions, par rapport à des rubriques dont les budgets sont revus à la hausse (p. 4 du budget éco) :

- 124-12 «location et entretien des fournitures techniques» : + 50 % par rapport au budget 2010.

- 733 - 23/12/2010

- 128-01 «frais administratifs de la gestion financière»: + 200 % par rapport au budget 2010.

L'examen des dépenses de transfert amène plusieurs constats:

- 1) Les dotations au C.P.A.S. et à la zone de police continuent à croître, mais dans des proportions qui nous apparaissent raisonnables.
 - 2) Au niveau des asbl communales.
- la dotation au CCU n'augmente pas. Par conséquent, la dotation à l'A.S.B.L. Animation-Prévention socio-culturelle n'augmente pas non plus.
- la bonne gestion du Val d'Uccle se voit récompensée (+ 20.000 euros, soit + 20 %), ceci nous donne l'occasion, une nouvelle fois, de féliciter nos collègues De Bock et Toussaint pour l'excellent travail fourni.
- le SUTA dont la dotation n'avait jamais été revue à la hausse voit, symboliquement, celle-ci augmentée de 4.000 euros (+ 15%). Légère hausse également du subside au Parascolaire (+ 3%).

Enfin, et c'est sans doute l'évolution la plus marquante (et ce malgré le fait qu'elle n'apparaisse toujours pas dans le tableau des A.S.B.L. communales): l'augmentation de 20.000 euros de la dotation à l'Agence immobilière sociale. Voilà une institution qui avait bien besoin d'un tel « coup de pouce », lorsque l'on sait qu'elle avait dû recourir il y a peu à un crédit-pont pour joindre les deux bouts. Notre groupe espère que cette institution, qui constitue un acteur clé en matière de logement au niveau local (par le fait qu'elle met en location des logements de qualité à des prix abordables), que cette institution, pourra encore développer progressivement son parc immobilier dans les années à venir.

3) Les A.S.B.L. communales ne sont pas les seules à bénéficier d'un soutien renforcé du Collège : le subside à l'Association des commerçants est augmenté pour la 2^e fois au cours de cette mandature et passe à 15.000 euros.

Dans un tout autre registre, l'intervention de la Commune dans les colonies pour enfants défavorisés est majorée, et c'est très bien.

Après les constats, une question : l'an dernier nous nous étions étonnés de la disparition dans le tableau d'un point « subventions aux organismes sportifs ».

Il nous avait été répondu qu'un regroupement avait été opéré. Nous constatons que ce point réapparaît cette année (n°764/332). Comment cela se fait-il ?

En outre, un point « subventions aux clubs sportifs RBC » (pour un montant de 150.000 euros) est introduit. Nous souhaiterions savoir ce que couvre ce montant ?

Venons-en à l'extraordinaire.

A l'extraordinaire, le montant prévu au budget extraordinaire est conséquent (il avoisine les 30 millions d'euros), en nette hausse par rapport à ces trois dernières années.

Ceci s'explique essentiellement, si nous avons bien lu, par les éléments suivants :

- 1) reconstruction de l'école des Eglantiers;
- 2) participation à la reconstruction du club house du Royal Uccle Sport tennis-hockey club;
- 3) acquisition d'un bien pour y loger la bibliothèque néerlandophone nous comptons sur l'échevine compétente pour solliciter un subside auprès de la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour ce faire et, sur le Ministre-Président du Collège de celle-ci pour y réserver une suite favorable;
 - 4) acquisition de logements au Fort Jaco (au-dessus de l'antenne de police).

Ajoutons-y également le réaménagement du square Georges Marlow/Wolvendael et la création de la piste de santé autour de l'Observatoire suggérée par M. De Bock.

Ces investissements jouissent pleinement du soutien de notre groupe. Nous espérons, comme dit il y a quelques instants pour la bibliothèque néerlandophone, que la Commune bénéficiera de l'appui financier d'autorités supérieures dans ces entreprises. Sans quoi, de nouveaux emprunts conséquents seront inéluctablement rendus nécessaires.

- 734 - 23/12/2010

A côté de ces dossiers, que l'on qualifiera de « prioritaires », il y a les « classiques », ces dépenses qui sont réinscrites depuis une ou plusieurs années. Il en va ainsi par exemple:

- du rafraîchissement des locaux occupés par le Centre pluraliste familial;
- du réaménagement du talus rue Victor Gambier;
- du désamiantage et de la démolition de pavillons à l'école du Merlo;
- des travaux à l'Espace 1180 (qui est toujours mentionné dans les documents officiels, sous la dénomination de « salle 1180 »);
 - des travaux de maintenance et du désamiantage de la maison des seniors.

Pourrions-nous recevoir quelques précisions relatives à l'état d'avancement de ces différents dossiers ?

Toujours à l'extraordinaire, nous souhaiterions vous poser les questions ponctuelles suivantes :

- n° 137/724 : il est prévu un « remplacement de châssis ». Nous souhaiterions savoir quel type de châssis sera privilégié, s'ils seront remplacés à l'identique ou pas ?
- 424/744 : 200.000 euros sont repris pour l'achat d'horodateurs. Sont-ils devenus obsolètes ou s'agit-il de placer de nouveaux appareils ?
 - Enfin en « Prévisions de recettes de vente » :

Il est question de mettre en vente un bien situé rue des Carmélites. Nous supposons qu'il s'agit du « Centre de retraités rue des Carmélites ».

Si tel est le cas, nous nous étonnons du fait que sa valeur était de 180.000 euros en 2010 et qu'elle est dorénavant de 220.000 euros (en 2011). S'agit-il toujours du même bâtiment ? Si oui qu'est ce qui explique cette hausse du prix escompté de 25 % en un an ?

Par ailleurs, pour l'anecdote, nous nous permettons de signaler qu'il y a manifestement une petite coquille dans le document transmis, puisqu'il est écrit que le bâtiment est situé au n°14 alors même qu'il n'y a pas de n°14 dans cette rue, il s'agit en réalité du n°72.

Enfin, nous en terminons en regrettant qu'une petite enveloppe budgétaire à l'extraordinaire n'ai pas été réservée à l'acquisition du Parc Raspail dont le prix de vente (175.000 euros selon nos informations) équivaut, par exemple, à peu de chose près, au budget dégagé en 2011 pour l'extension du dispositif de caméras de surveillance.

Le groupe Ecolo s'abstiendra sur le budget communal 2011 présenté par le Collège.

M. Fuld aimerait attirer l'attention du Collège sur les points soulevés lors de la commission, le félicite pour le travail accompli et la présentation du budget dans les temps. Il n'est pas facile de réaliser un budget dans les conditions que nous connaissons avec la décrue des recettes, non seulement due à des phénomènes locaux mais également à l'enveloppe globale régionale qui a diminué, dit-il. La charge de la dette est aussi un facteur et les taux d'intérêts ont tendance à augmenter.

Par ailleurs, il y a aussi un aspect de l'augmentation de la pauvreté dans notre commune. Le Collège en a bien tenu compte.

Malgré ces problèmes, il est particulièrement heureux de la reconstruction de l'école des Eglantiers.

Le groupe socialiste votera en faveur de ce budget.

<u>M. Biermann</u> constate que le Collège présente un budget en boni, malgré une diminution constante des droits constatés de la DGC, surtout une forte diminution des additionnels à l'IPP et du précompte immobilier.

Le boni constaté est le résultat d'une grande rigueur et de la méthode de gestion mises en œuvre par le Collège, notamment par la plus grande responsabilité des services, la diminution constante des dépenses en personnel et surtout par le fait que les dépenses prévues sont toujours inférieures aux dépenses constatées.

C'est sur base de cette confiance que le groupe votera le budget, tout en étant conscient des difficultés que la Commune aura à affronter pour l'avenir et en présentant un budget extraordinaire extrêmement engagé à cet égard dans les montants présentés. Cela démontre la conscience du Collège.

- 735 - 23/12/2010

Mme Charlier s'inquiète de la dette car il y a une augmentation importante par rapport au compte 2009.

M. Toussaint se réjouit d'avoir un budget sérieux, réaliste et responsable. Malgré tous les problèmes évoqués, la Commune veille à ne pas vivre au dessus de ses moyens. Nous dépendons de rentrées souvent aléatoires. Pour revenir à la problématique de la DGC, peut-être que chacun d'entre nous, et quelle que soit l'appartenance politique, puisse aider à changer la perception biaisée de la Région à notre égard. En réalisant peut-être plus de conférences de presse, interpeller plus souvent le Ministre-Président sur notre situation, présenter des rapports et études sur le caractère alarmant de certaines situations. Il remercie également le Collège d'avoir indexé la dotation au Val d'Uccle qui en avait vraiment besoin.

M. Hayette expose que l'humeur économique reste morose et l'hiver nous paralyse plus, chaque jour.

Pendant ce temps, notre Collège travaille et en particulier l'Echevin des finances. A quelques heures de la Noël, le Conseil communal déposera son budget 2011 au pied du sapin. Première bonne nouvelle, le document le confirme: la situation financière de la Commune reste saine. Le Collège et l'Échevin méritent d'être salués pour la gestion rigoureuse et responsable de notre Commune.

Dans la situation de crise que nous vivons, nous constatons que les extrêmes s'éloignent de plus en plus de la valeur médiane, tandis que s'en rapprochent les classes moyennes et les salariés stables, autrement dit les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. Sur base de ce constat, deux éléments de la note politique fournie avec le budget ont attiré mon attention de manière plus particulière.

La première considération nous ramène à l'évolution « moins » favorable des recettes générées par l'IPP et le précompte immobilier. Il nous faudrait une analyse plus précise de ce phénomène, car plusieurs hypothèses peuvent être soulignées.

Différentes pistes peuvent être étudiées, mais il est clair qu'une sociologie des perceptions d'impôts doit être réalisée. Les baisses de ces recettes emblématiques signifient qu'il y a moins de gens qui paient de taxes. Cela peut vouloir dire que les gens qui paient leurs IPP sont moins nombreux ou moins riches. L'analyse et une étude précise sur les tendances devraient, toutefois, pouvoir préciser s'il n'y a pas lieu de modifier la fiscalité pour conclure soit à un élargissement de l'assiette, soit à une modification des taux.

Deuxième considération, elle le ramène au programme d'investissement de la Commune, il se réjouit des investissements en matière d'enseignement et de sport.

Il est heureux de voir que le poste des travaux publics n'a pas été oublié. Il y a une semaine, nous avons inauguré la toute nouvelle crèche du Homborch où la Commune avait investi de manière importante. Toutefois, il aurait aimé trouver plus d'investissement à caractères sociaux dans la proposition de budget 2011. Une commune comme Uccle doit pouvoir montrer l'exemple. Nous avons besoin d'équipements comme de logements sociaux.

Pour conclure, il aimerait citer Alain Touraine. «Nous avons conquis des libertés, Il faut les défendre. Mais Il faut aussi créer un mouvement qui, partant des demandes et des revendications du plus grand nombre, redonne vie au monde politique, en même temps que le contrôle». Et à ce titre, pourquoi ne pas redonner au débat sur le budget sa vraie valeur, celle d'un merveilleux outil politique au service des gens, surtout les moins favorisés.

<u>M. Cohen</u> regrette que le budget ne soit pas présenté en même temps que celui du C.P.A.S.. Il l'avait déjà dit l'année passée, car il représente une grande part du budget communal et trouve normal de l'analyser en même temps. Deuxième chose, il voudrait connaître l'article pour l'acquisition du sel pour les routes et faire un amendement pour le multiplier par trois pour l'année prochaine.

- 736 - 23/12/2010

M. de Halleux est du même avis que M. Toussaint sur la communication de notre situation et trouve que depuis deux législatures, il y a la volonté pour communiquer dans maints domaines avec les communes voisines ou la Région. La réalité et diversité de notre commune doivent être intégrées à d'autres niveaux car Uccle a toujours une image qui nous colle. Concernant les réfugiés politiques qui pourraient être affectés dans notre commune, à ce jour on ne connaît pas les règles qui seront fixées par le Gouvernement, et on ne peut donc budgétiser cela.

M. le Président remercie les intervenants sur les commentaires et avis abordés. C'est dans l'évolution de la situation financière que connaît le pays que le budget a été élaboré. Il est évident que ce n'est pas du côté du Fédéral qu'il faut espérer une plus grande solidarité et une aide vers les pouvoirs locaux. Les régions ont également une situation très difficile. Nous ne pouvons donc compter que sur nous-même.

En ce qui concerne le Fonds des Communes, tout le monde sait comment son affectation a été répartie, comment les bruxellois se sont fait "avoir" et ont perdu beaucoup de moyens en fonction des critères qui avaient été utilisés pour cette répartition.

En comparant avec un budget des années quatre-vingt, les charges du personnel y représentaient 63 % alors qu'aujourd'hui elles sont de 41,6 %. Donc, sans avoir eu de massacre social, nous avons appliqué une gestion du personnel qui tenait compte de l'évolution des technologies et de la modernisation des moyens de gestion. Nous avons besoin de moins de personnel tout en faisant peut-être plus de travail, ce qui libère des moyens pour d'autres politiques auxquelles nous devons faire face, dont l'appauvrissement de la population d'Uccle. Remerciement est fait à Mme Dupuis qui tente de faire comprendre à la Région que nous ne sommes pas la commune tel qu'ils aimeraient nous décrire.

En ce qui concerne le sel de déneigement, nous avons été blessés de la manière dont on a décrit la situation uccloise et une enquête approfondie sera réalisée sur la façon dont cela a été géré.

M. de Heusch quitte la séance de h. de Heusch verlaat de zitting -

<u>M. l'échevin Dilliès</u> précise que les réserves financières antérieures de la commune étaient dues à plusieurs facteurs mais que depuis il y a eu beaucoup d'investissements, de constructions de bâtiments, de centres sportifs ... pour le bénéfice de la population et cela a un coût et apporte des coûts supplémentaires.

En ce qui concerne la taxe sur les antennes GSM, la sagesse est de le faire cette année, car nous aurions un boni de 1.600.000 € à l'exercice propre mais nous ne savons pas exactement où nous allons. Si la justice décide de l'enlever, ce sera de l'exercice propre.

En ce qui concerne les taxes logements inoccupés et bureaux, étant des taxes dissuasives, il y a de moins en moins de logements inoccupés et nous n'avons pas voulu gonfler cette taxe mais la revoir à la baisse et cela, en fonction des chiffres communiqués par les services, de même pour la taxe sur les bureaux.

En ce qui concerne la facture énergétique, effectivement elle baisse grâce aux efforts effectués par le service de l'environnement de l'échevinat de M. Cools.

Dans le budget économique, au 124/12, l'augmentation est liée à deux facteurs, d'une part les illuminations des fêtes de Noël, que nous allons louer et donc cela a un coût, mais nous ne devrons plus les stocker et d'autre part aux efforts faits pour le fleurissement, dont les colonnes fleuries sont également louées. Au 128/01, il s'agit des transports de fonds car nous sommes tributaires des banques qui n'assurent plus ce service.

Pour le subside concernant le sport, il y a une part où la Commune effectue le sas entre les clubs, et nous ne savons jamais à l'avance la part du subside de la Région, et pour éviter des modifications budgétaires, le budget a été augmenté.

Pour les horodateurs, il y a le souhait de continuer et de compléter le programme, ce qui justifie l'achat d'unités supplémentaires.

- 737 - 23/12/2010

En ce qui concerne la dette et sa charge, effectivement elles augmentent. Il y a un double travail qui est fait au Collège par rapport au budget. D'une part voir ce qui n'a plus d'utilité comme patrimoine et ce qui peut être vendu, et, quand c'est possible, de le provisionner dans notre budget global (dans le fonds de réserve extraordinaire). D'autre part, la dette augmente car elle est également liée à notre patrimoine, où nous investissons énormément. Il y a des bâtiments à rénover et cela a un coût.

Mme Charlier indique que sa remarque portait sur le budget ordinaire.

- M. l'échevin Cools explique que la dette provient bien de l'extraordinaire et qu'il ne faut pas comparer le compte avec le budget.
- <u>M. l'échevin Dilliès</u> expose, concernant l'action Dexia, qu'il est heureux que la Commune ait agi et ainsi touché 373.790 €. Dans le cas contraire, nous n'aurions rien eu.
- M. l'échevin Desmedt intervient en ce qui concerne les horodateurs et indique que deux décisions ont été prises, pas formellement mais de fait, c'est d'étendre la zone audelà du Globe ainsi qu'à l'Etoile Coghen. D'autres points pourraient être envisagés, (Bascule, Fort Jaco), mais c'est la raison pour laquelle nous avons prévu des crédits supplémentaires.

En ce qui concerne le budget et l'époque dont M. de Lobkowicz fait allusion, il ne faut pas oublier que l'on était dans une situation très difficile. Ce qui a permis de redresser cette situation était qu'il y a eu une politique d'austérité épouvantable en matière de gestion pendant des années, la Région à repris à sa charge certains emprunts et a effacé l'ardoise et enfin la première opération Dexia. Ces éléments là ont permis de passer d'un déficit d'un milliard de francs pour remonter à un bonis d'un milliard.

Concernant la situation financière générale des communes, il y a de gros problèmes et notamment la charge de la dette qui augmente car nous investissons tous les ans. Mais, il faut savoir ce que l'on veut, on peut supprimer des installations sportives, ne plus assurer telle charge sociale, ...mais alors l'opposition se chargera de critiquer le budget. Le deuxième problème est celui du personnel. Les tâches des communes sont de plus en plus nombreuses et complexes. Par rapport à quinze ans, le nombre d'universitaires a quintuplé et il faut de plus en plus de spécialistes hautement qualifiés. Il faut donc contrôler la dette et les dépenses en personnel.

- <u>M. Desmet</u> n'est pas intervenu car il partage l'avis des ses deux collègues. Il demande la liste des bâtiments inoccupés sur le territoire de la Commune d'Uccle, qui sont taxés actuellement, ou qui le seront d'ici un an. Il demande également si l'augmentation du précompte a influencé le départ d'une partie de la population de la commune, et trouve qu'une étude sur la question serait intéressante.
- M. de Lobkowicz pense que fondamentalement, la remarque de Mme Charlier était juste et que la réponse n'était pas juste. Elle disait qu'il y avait investissement dans le patrimoine de la Commune et une augmentation de celui-ci. Mais d'après la liste qui a été citée, il s'agit de la rénovation et de l'amélioration, donc on n'augmente pas le patrimoine, on l'entretient. Dans ces conditions, il trouve qu'il ne faudrait pas augmenter la dette.

En ce qui concerne les universitaires engagés, cela est valable dans toute la société.

- <u>M. Cohen</u> trouve qu'il faut avoir le courage de dire aux concitoyens, comme l'a très bien dit M. Dilliès : soit nous devons augmenter les impôts, soit diminuer les services. Mais, nous ne l'avons jamais dit.
- M. l'échevin Dilliès précise que nous aurions pu faire le choix de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les mêmes services. Dans ce cas là, au lendemain de 2012, la situation aurait été catastrophique. La situation est difficile, les décisions ne sont pas faciles à prendre mais sont courageuses. L'important est de garder une qualité de services et une fiscalité raisonnable et cela a un coût.
- <u>M. Wyngaard</u> demande ce qu'il en est au sujet des châssis de fenêtres, et s'il y a une volonté de passer aux châssis en bois. Concernant la valeur du bien situé 72, rue des Carmélites, pourquoi a-t-elle été revue à la hausse de 25% en un an.

- 738 - 23/12/2010

M. l'échevin Cools indique que l'article est global et il est prévu aussi bien pour des châssis en bois, pvc ou aluminium en fonction du bâtiment. Pour une question d'entretien, le bois n'est pas prévu implicitement, surtout qu'il s'agit de remplacement.

<u>Mme l'échevin Dupuis</u> expose qu'il s'agit d'une estimation demandée au Receveur de l'Enregistrement dans le but de la vente de ce bien.

<u>Mme Charlier</u> se demande si le budget de 40.000 € pour l'achat d'une voiture pour le Collège n'est pas trop élevé et à quel service l'ancienne sera destinée.

- M. le Président explique que la voiture actuelle du Collège devient vétuste, ayant une dizaine d'année, et qu'il est utile de la remplacer. Elle servira aux coursiers et à d'autres services.
- M. l'échevin Dilliès précise qu'il s'agit également d'une procédure d'urgence, car si ce n'est pas inscrit au budget, nous ne pouvons l'acheter.

<u>Mme Charlier</u> demande que le budget de 180.000 € prévu pour les caméras de surveillance soit utilisé à bon escient.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le budget 2011 par vote nominal. Le budget est approuvé par 24 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

Ont voté contre/hebben tegen gestemd : MM/de hh. de Lobkowicz, Cohen, Mme/Mevr Fremault, M/de h. van Outryve d'Ydewalle, Mme/Mevr Roba-Rabier.

Se sont abstenus/hebben zich onthouden : Mme/Mevr Charlier, MM/de hh. Desmet, Wyngaard, Kirkpatrick, Mme/Mevr Francken.

- La séance est levée à 22h 30.- De zitting wordt opgeheven om 22u 30. -

Par ordonnance - Op bevel : Le Secrétaire communal, De Gemeentesecretaris,

Le Président, De Voorzitter,